

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NGSyndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	24	24

DATE DE LA CONVOCATION
23/03/2021

DELIBERATION N°
04/29.03.2021

L'an deux mille vingt et un
et le 29 mars

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE POYVALENTE à BRIGNOLES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Étaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BREMOND M. DEBRAY M. GROS M. GUIOL M. GUISIANO M. MONTIER Mme PAILLARD M. PERO Mme SALOMON M. VERAN	M. FAUQUET-LEMAITRE Mme RULLAN M. SIMONETTI	C.C.C.V.	M. DAVID M. LAIN M. PORTAL M. ROUX	M. BERTORELLO M. DRAGONE
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

OBJET DE LA DELIBÉRATION :**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1612-1 et suivants,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe) et notamment son article 107,

VU la délibération n°03/01.03.2021 du 01 mars 2021, portant organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, sur la base du rapport d'Orientation Budgétaire,

VU la délibération n°02/29.03.2021 du 29 mars 2021, portant approbation du Compte Administratif 2020

VU la délibération n°03/29.03.2021 du 29 mars 2021, portant affectation des résultats 2020 ;

CONSIDÉRANT que le projet de Budget Primitif dressé pour l'exercice 2021 est présenté à l'assemblée du Comité Syndical,

CONSIDÉRANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- **section d'investissement :** 9 952 938,26 €
- **section de fonctionnement :** 26 403 492,54 €

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de voter le budget primitif 2021 par chapitre en fonctionnement et par chapitre et opération en investissement.

Le Comité Syndical, après avoir,

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

PRIS CONNAISSANCE des montants constituant le budget primitif 2021,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

APPROUVE ce document arrêté à la somme de :

- **section d'investissement :** 9 952 938,26 €
- **section de fonctionnement :** 26 403 492,54 €

PRÉCISE que le vote du Budget Primitif 2021 se fait :

- Par chapitre en fonctionnement
- Par chapitre et opération en investissement.

INDIQUE que la liste des associations bénéficiant de subventions pour l'année 2021 est la suivante :

- La Courtoise-Ressourcerie : 80 000,00 €
- Eco-sciences Provence : 80 000,00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Eric AUDIBERT

S.I.V.E.D N.G

85 70325
83750 BRIGNOLES Cedex


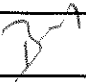
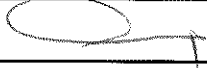
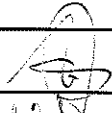
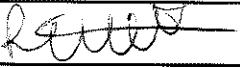



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 24
 Nombre de suffrages exprimés : 24
 VOTES :
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 0

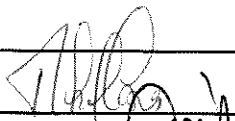


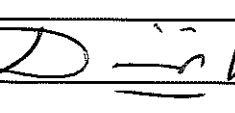
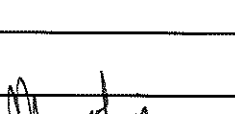
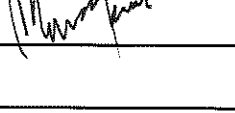



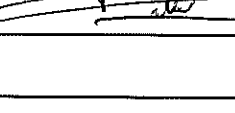
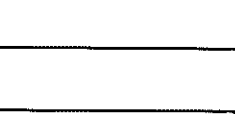

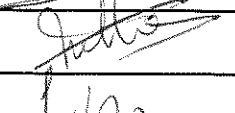

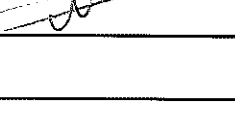



Date de convocation : 22/03/2021

Présenté par Le Président (1),
 A Brignoles, le 29/03/2021
 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Brignoles, le 29/03/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUDIBERT ERIC , Président	
BERTIN PATOUX LYDIE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CPAV	
BERTORELLO LIONEL , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
BODY AUDE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
BONGIORNO THIERRY , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
BREMOND DIDIER , 1ER VICE PRESIDENT	
BRINGANT GILBERT , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
BRUN FERNAND , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CCCV	
COLLIN ERIC , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CCCV	
CONSTANS JEAN-MICHEL , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
DAVID CHRISTIAN , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
DEBRAY ROMAIN , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
DECANIS ALAIN , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
DELPIA ANDRE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
DRAGONE JEAN MICHEL , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
FABRE GERARD , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
FAUQUET-LEMAITRE ARNAUD , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
FERNANDEZ DIANE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
FERRARO CELINE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
GHINAMO CHRISTIAN , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCPV	
GIACOMELLI YVES , DELEGUE TITULAIRE CCPV	

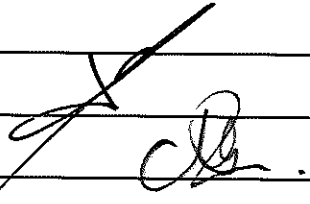
IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D2

GIULIANO JEREMY , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
GROS MICHEL , 6EME VICE PRESIDENT	
GUIOL ANDRE , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
GUISIANO JEAN MARTIN , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
HOFFMANN OLIVIER , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
KHADIR PAUL , DELEGUE SUPPLEANT CAPV	
LAIN DOMINIQUE , 3EME VICE PRESIDENT	
LAUMAILLER JEAN-LUC , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
LONGOUR JEAN LUC , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
MASSAL DENIS , DELEGUE TITULAIRE CCPV	
MAURIN RICHARD , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
MONTANARD DIDIER , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
MONTIER ALAIN , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
PAILLARD CARINE , DELEGUE TITULAIRE CAPV	
PERO FRANCK , DELEGUE TITULAIRE CAPV	
PHILIBERT HERVE , 2EME VICE PRESIDENT	
PORTAL JEAN-LOUIS , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CCCV	
PORZIO CLAUDE , DELEGUE TITULAIRE CAPV	
RAVANELLO ALAIN , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
ROSSI PATRICK , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
ROUSSELET ANDRE , 5EME VICE PRESIDENT	
ROUX JEAN -PIERRE , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
RULLAN NICOLE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
SALOMON NATHALIE , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
SIMON YANNICK , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
SIMONETTI PASCAL , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
SOUQUE YVES , DELEGUE SUPPLEANT CCPV	
TERMES FRANCE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
TESSON CHRISTINE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

THOUROUDE ALAIN , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCPV	
TONARELLI PATRICE , DELEGUE SUPPLEANT CAPV	
TOURRET ERIC , DELEGUE SUPPLEANT CCPV	
VALLOT PHILIPPE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
VERAN JEAN PIERRE , 4eme VICE PRESIDENT	
VERCOUTRE CHRISTOPHE , DELEGUE TITULAIRE CCPV	
VESPIRINI OLIVIER , DELEGUE SUPPLEANT CCPV	
VIORT MARJORIE , DELEGUE TITULAIRE CCCV	

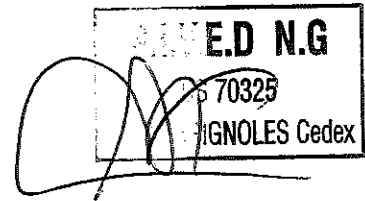
Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Syndical.

Sri guois, le 31/03/21



Commune - SIVED NG (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25830263700024

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES BRIGNOLES

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET SIVED NG (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	31
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	32
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	41
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	42
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	43
A4 - Etat des provisions	44
A5 - Etalement des provisions	45
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	46
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	47
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	49
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	50
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	51
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	52
A8 - Etat des charges transférées	53
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	54

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	55
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	56
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	57
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	58
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	59
B1.6 - Etat des engagements reçus	60
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	61
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	62
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	63
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	64

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	65
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	69
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	70
C3.2 - Liste des établissements publics créés	71
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	72
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	73

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	74
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 6 000 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	26 403 492,54	24 952 097,60
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 451 394,94
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		26 403 492,54	26 403 492,54

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 105 008,77	7 435 959,24
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 847 929,49	1 696 978,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 820 001,02
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 952 938,26	9 952 938,26

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	36 356 430,80	36 356 430,80
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	19 508 405,58	0,00	21 422 089,39	21 422 089,39	21 422 089,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 050 000,00	0,00	3 131 701,24	3 131 701,24	3 131 701,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	0,00	322 083,96	322 083,96	322 083,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		22 708 405,58	0,00	24 875 874,59	24 875 874,59	24 875 874,59
66	Charges financières	275 000,00	0,00	249 324,47	249 324,47	249 324,47
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	27 313,00	27 313,00	27 313,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 003 405,58	0,00	25 152 512,06	25 152 512,06	25 152 512,06
023	Virement à la section d'investissement (5)	366 594,42		435 770,48	435 770,48	435 770,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	770 000,00		815 210,00	815 210,00	815 210,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 136 594,42		1 250 980,48	1 250 980,48	1 250 980,48
TOTAL		24 140 000,00	0,00	26 403 492,54	26 403 492,54	26 403 492,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**26 403 492,54****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	64 000,00	0,00	103 733,36	103 733,36	103 733,36
70	Produits services, domaine et ventes div	1 196 517,52	0,00	1 647 560,46	1 647 560,46	1 647 560,46
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	21 198 300,00	0,00	23 049 498,78	23 049 498,78	23 049 498,78
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
Total des recettes de gestion courante		22 502 817,52	0,00	24 888 792,60	24 888 792,60	24 888 792,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 527 817,52	0,00	24 917 792,60	24 917 792,60	24 917 792,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	42 000,00		34 305,00	34 305,00	34 305,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		42 000,00		34 305,00	34 305,00	34 305,00
TOTAL		22 569 817,52	0,00	24 952 097,60	24 952 097,60	24 952 097,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)**1 451 394,94**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**26 403 492,54****Pour information :****AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)****1 216 675,48**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

SIVED NG - BUDGET SIVED NG - BP - 2021
HR PREFECTURE

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BF

Recv. L. 04/04/2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DF\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'exécution: $DF\ 023 + DF\ 040 - DF\ 043$ ou solde de l'exécution: $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	9 954 464,72	1 847 929,49	7 179 389,15	7 179 389,15	9 027 318,64
	Total des dépenses d'équipement	9 954 464,72	1 847 929,49	7 179 389,15	7 179 389,15	9 027 318,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	0,00	891 314,62	891 314,62	891 314,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	708 000,00	0,00	891 314,62	891 314,62	891 314,62
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 662 464,72	1 847 929,49	8 070 703,77	8 070 703,77	9 918 633,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	42 000,00		34 305,00	34 305,00	34 305,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	42 000,00		34 305,00	34 305,00	34 305,00
	TOTAL	10 704 464,72	1 847 929,49	8 105 008,77	8 105 008,77	9 952 938,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

9 952 938,26

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	960 000,00	1 696 978,00	0,00	0,00	1 696 978,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 562 973,14	0,00	5 553 978,76	5 553 978,76	5 553 978,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	10 522 973,14	1 696 978,00	5 553 978,76	5 553 978,76	7 250 956,76
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	140 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	431 000,00	431 000,00	431 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	140 000,00	0,00	631 000,00	631 000,00	631 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 662 973,14	1 696 978,00	6 184 978,76	6 184 978,76	7 881 956,76
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	366 594,42		435 770,48	435 770,48	435 770,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	770 000,00		815 210,00	815 210,00	815 210,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 136 594,42		1 250 980,48	1 250 980,48	1 250 980,48

083-258 Regu le	02637-20210329-BP21-08290321-BF Chap. / Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
01/04/2021		11 799 567,56	1 696 978,00	7 435 959,24	7 435 959,24	9 132 937,24
TOTAL						

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	820 001,02
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 952 938,26
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 216 675,48

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	21 422 089,39		21 422 089,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 131 701,24		3 131 701,24
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	322 083,96		322 083,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	249 324,47	0,00	249 324,47
67	Charges exceptionnelles	27 313,00	0,00	27 313,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	815 210,00	815 210,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		435 770,48	435 770,48
Dépenses de fonctionnement – Total		25 152 512,06	1 250 980,48	26 403 492,54

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**26 403 492,54**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	34 305,00	34 305,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	891 314,62	0,00	891 314,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	9 027 318,64		9 027 318,64
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		9 918 633,26	34 305,00	9 952 938,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**9 952 938,26**

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BF
Regu le 01/04/2021

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	103 733,36		103 733,36
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 647 560,46		1 647 560,46
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	23 049 498,78		23 049 498,78
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00	0,00	88 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	29 000,00	34 305,00	63 305,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		24 917 792,60	34 305,00	24 952 097,60

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**26 403 492,54**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	200 000,00	0,00	200 000,00
13	Subventions d'investissement	1 696 978,00	0,00	1 696 978,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	5 553 978,76	0,00	5 553 978,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		815 210,00	815 210,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		435 770,48	435 770,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		7 450 956,76	1 250 980,48	8 701 937,24

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**9 952 938,26**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	19 508 405,58	21 422 089,39	21 422 089,39
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	0,00	344 222,80	344 222,80
60611	Eau et assainissement	10 000,00	15 691,49	15 691,49
60612	Energie - Electricité	34 000,00	46 374,79	46 374,79
60622	Carburants	130 000,00	128 194,64	128 194,64
60628	Autres fournitures non stockées	17 000,00	14 774,53	14 774,53
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	6 220,00	6 220,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	97 811,65	97 811,65
60636	Vêtements de travail	15 000,00	27 626,54	27 626,54
6064	Fournitures administratives	6 500,00	9 650,00	9 650,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	600,00	600,00
6068	Autres matières et fournitures	160 000,00	9 000,00	9 000,00
611	Contrats de prestations de services	17 797 405,58	19 442 425,16	19 442 425,16
6132	Locations immobilières	25 000,00	36 000,00	36 000,00
6135	Locations mobilières	69 000,00	48 538,45	48 538,45
61521	Entretien terrains	14 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	27 000,00	27 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	7 500,00	14 000,00	14 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	235 000,00	315 671,73	315 671,73
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 000,00	57 302,71	57 302,71
6156	Maintenance	210 000,00	294 017,59	294 017,59
6161	Multirisques	44 000,00	39 057,48	39 057,48
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	18 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	150 000,00	30 717,00	30 717,00
6182	Documentation générale et technique	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00	14 519,00	14 519,00
6188	Autres frais divers	30 000,00	11 049,60	11 049,60
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 500,00	100,00	100,00
6226	Honoraires	120 000,00	193 919,03	193 919,03
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	5 000,00	3 995,00	3 995,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	12 124,00	12 124,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	10 250,00	10 250,00
6233	Foires et expositions	17 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	58 000,00	76 790,20	76 790,20
6237	Publications	33 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	40 000,00	1 848,00	1 848,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	10 000,00	24 658,00	24 658,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	12 255,00	12 255,00
6262	Frais de télécommunications	34 500,00	21 191,00	21 191,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	1 920,00	1 920,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	15 000,00	15 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	50 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	4 000,00	615,00	615,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	183,00	183,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	6 000,00	3 276,00	3 276,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 050 000,00	3 131 701,24	3 131 701,24
6218	Autre personnel extérieur	0,00	111 250,00	111 250,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00	8 246,85	8 246,85
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	37 500,00	43 321,33	43 321,33
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 500,00	4 891,08	4 891,08
64111	Rémunération principale titulaires	1 317 000,00	1 212 620,40	1 212 620,40
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	57 000,00	42 398,67	42 398,67
64118	Autres indemnités titulaires	360 000,00	327 993,00	327 993,00
64131	Rémunérations non tit.	227 000,00	347 935,08	347 935,08
64138	Autres indemnités non tit.	500,00	7 788,00	7 788,00
64162	Emplois d'avenir	76 500,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	58 241,40	58 241,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	265 000,00	296 368,40	296 368,40
6453	Cotisations aux caisses de retraites	449 000,00	413 230,54	413 230,54
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 000,00	16 765,71	16 765,71
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	130 000,00	130 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 500,00	4 959,74	4 959,74
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	27 006,53	27 006,53
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	20 000,00	7 568,51	7 568,51
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	79 500,00	71 116,00	71 116,00

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BP Reg: le 01/04/2021	Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6488		Autres charges	122 000,00	0,00	0,00
014		Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65		Autres charges de gestion courante	150 000,00	322 083,96	322 083,96
6531		Indemnités	60 000,00	66 163,20	66 163,20
6533		Cotisations de retraite	0,00	5 420,76	5 420,76
6541		Créances admises en non-valeur	7 000,00	4 000,00	4 000,00
6542		Créances éteintes	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6574		Subv. fonct. Associat°, personnes privée	80 000,00	167 500,00	167 500,00
65888		Autres	0,00	75 000,00	75 000,00
656		Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)			22 708 405,58	24 875 874,59	24 875 874,59
66		Charges financières (b)	275 000,00	249 324,47	249 324,47
66111		Intérêts réglés à l'échéance	275 000,00	249 324,47	249 324,47
67		Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	27 313,00	27 313,00
6718		Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	5 000,00	5 000,00
673		Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	22 313,00	22 313,00
68		Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022		Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e			23 003 405,58	25 152 512,06	25 152 512,06
023		Virement à la section d'investissement	366 594,42	435 770,48	435 770,48
042		Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	770 000,00	815 210,00	815 210,00
6811		Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	770 000,00	815 210,00	815 210,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 136 594,42	1 250 980,48	1 250 980,48
043		Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			1 136 594,42	1 250 980,48	1 250 980,48
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			24 140 000,00	26 403 492,54	26 403 492,54

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 403 492,54
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	64 000,00	103 733,36	103 733,36
6419	Remboursements rémunérations personnel	64 000,00	91 685,36	91 685,36
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	12 048,00	12 048,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 196 517,52	1 647 560,46	1 647 560,46
7018	Autres ventes de produits finis	5 417,52	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	730 000,00	1 075 000,00	1 075 000,00
70688	Autres prestations de services	280 000,00	457 850,16	457 850,16
7078	Autres marchandises	7 000,00	56 000,00	56 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	174 100,00	58 710,30	58 710,30
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	21 198 300,00	23 049 498,78	23 049 498,78
74712	Emplois d'avenir	26 000,00	8 232,00	8 232,00
74718	Autres participations Etat	9 000,00	4 000,00	4 000,00
74758	Participat° Autres groupements	19 537 300,00	21 397 266,78	21 397 266,78
7478	Participat° Autres organismes	1 556 000,00	1 640 000,00	1 640 000,00
7488	Autres attributions et participations	70 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	88 000,00	88 000,00
752	Revenus des immeubles	44 000,00	88 000,00	88 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		22 502 817,52	24 888 792,60	24 888 792,60
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	25 000,00	29 000,00	29 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	4 000,00	4 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	25 000,00	25 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	25 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		22 527 817,52	24 917 792,60	24 917 792,60
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	42 000,00	34 305,00	34 305,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	42 000,00	34 305,00	34 305,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		42 000,00	34 305,00	34 305,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 569 817,52	24 952 097,60	24 952 097,60

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 451 394,94
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	26 403 492,54
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
17	Opération d'équipement n° 17 (5)	577 200,00	366 289,15	366 289,15
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	601 200,00	48 900,00	48 900,00
40	Opération d'équipement n° 40 (5)	181 191,72	1 409 400,00	1 409 400,00
50	Opération d'équipement n° 50 (5)	1 320 000,00	70 000,00	70 000,00
60	Opération d'équipement n° 60 (5)	149 873,00	88 000,00	88 000,00
70	Opération d'équipement n° 70 (5)	10 000,00	0,00	0,00
75	Opération d'équipement n° 75 (5)	10 000,00	0,00	0,00
80	Opération d'équipement n° 80 (5)	4 210 000,00	200 000,00	200 000,00
85	Opération d'équipement n° 85 (5)	2 695 000,00	4 891 300,00	4 891 300,00
90	Opération d'équipement n° 90 (5)	200 000,00	105 500,00	105 500,00
Total des dépenses d'équipement		9 954 464,72	7 179 389,15	7 179 389,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00	891 314,62	891 314,62
1641	Emprunts en euros	700 000,00	891 314,62	891 314,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	8 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		708 000,00	891 314,62	891 314,62
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		10 662 464,72	8 070 703,77	8 070 703,77
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	42 000,00	34 305,00	34 305,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	42 000,00	34 305,00	34 305,00
13911	Etat et établissements nationaux	42 000,00	14 325,00	14 325,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	4 180,00	4 180,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	8 600,00	8 600,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	0,00	7 200,00	7 200,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		42 000,00	34 305,00	34 305,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		10 704 464,72	8 105 008,77	8 105 008,77

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	1 847 929,49
----------------------------	--------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 952 938,26
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	960 000,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	55 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	40 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	270 000,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	595 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 562 973,14	5 553 978,76	5 553 978,76
1641	Emprunts en euros	9 562 973,14	5 553 978,76	5 553 978,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 522 973,14	5 553 978,76	5 553 978,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	140 000,00	631 000,00	631 000,00
10222	FCTVA	140 000,00	200 000,00	200 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	431 000,00	431 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		140 000,00	631 000,00	631 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		10 662 973,14	6 184 978,76	6 184 978,76
021	Virement de la sect° de fonctionnement	366 594,42	435 770,48	435 770,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	770 000,00	815 210,00	815 210,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	101,92	101,92
28031	Frais d'études	770 000,00	43 377,35	43 377,35
28033	Frais d'insertion	0,00	1 468,80	1 468,80
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	15 374,16	15 374,16
28051	Concessions et droits similaires	0,00	15 375,45	15 375,45
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	38,29	38,29
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	6 909,71	6 909,71
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 200,00	1 200,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	411 186,12	411 186,12
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	18 641,13	18 641,13
28182	Matériel de transport	0,00	79 029,12	79 029,12
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	11 620,37	11 620,37
28184	Mobilier	0,00	4 549,66	4 549,66
28188	Autres immo. corporelles	0,00	206 337,92	206 337,92
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 136 594,42	1 250 980,48	1 250 980,48
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 136 594,42	1 250 980,48	1 250 980,48
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		11 799 567,56	7 435 959,24	7 435 959,24

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 696 978,00
-----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	820 001,02
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 952 938,26
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BE

Recv le 01/04/2021

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = DF 040

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)
LIBELLE : TRAVAUX SUR LES SITES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		725 780,82	a 15 624,00	366 289,15	b 366 289,15	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	194 769,56	1 800,00	366 289,15	366 289,15	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	1 800,00	158 500,00	158 500,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	1 424,63	1 424,63	0,00
21533	Réseaux câblés	13 639,96	0,00	2 864,52	2 864,52	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	181 129,60	0,00	203 500,00	203 500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	531 011,26	13 824,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	531 011,26	13 824,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 120 000,00	d 441 000,00
13	Subventions d'investissement	120 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	120 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	441 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	441 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	179 086,85
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : EQUIP. & MAT. POLE VALORISATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	48 900,00	b 48 900,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	8 900,00	8 900,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 188 978,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	188 978,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	188 978,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	140 078,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)
LIBELLE : ACQUISITIONS DIVERSES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		318 753,18	a 5 252,40	1 409 400,00	b 1 409 400,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	16 788,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	16 788,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	301 965,18	5 252,40	1 389 400,00	1 389 400,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	9 366,06	0,00	1 314 400,00	1 314 400,00	0,00
2182	Matériel de transport	264 920,49	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	18 958,02	5 252,40	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	8 720,61	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 540 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	540 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	540 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-874 652,40
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50 (1)
LIBELLE : MATERIELS/TRAVAUX POUR COLLECTES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 452 805,33	a 18 427,63	70 000,00	b 70 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 452 805,33	18 427,63	70 000,00	70 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	10 772,40	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 442 032,93	18 427,63	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-88 427,63
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 60 (1)
LIBELLE : VALORISATION FERMENTESCIBLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		135 285,34	a 26 973,00	88 000,00	b 88 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	19 813,79	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	19 813,79	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	115 471,55	26 973,00	68 000,00	68 000,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	115 471,55	26 973,00	68 000,00	68 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 272 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	272 000,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	136 000,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	136 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	157 027,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 70 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION ESPACE TRIS VAL D'ISSOLE**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 75 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION SIEGE SIVED NG

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)
LIBELLE : TECHNOVAR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		56 559,00	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	56 559,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
2031	Frais d'études	56 559,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 160 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	160 000,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	70 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	90 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-40 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1)
LIBELLE : ISDND GINASSERVIS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 656,00	a 174 292,96	4 891 300,00	b 4 891 300,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	28 276,96	281 300,00	281 300,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	108 000,00	108 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	28 276,96	42 500,00	42 500,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	113 200,00	113 200,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 656,00	146 016,00	4 610 000,00	4 610 000,00	0,00
2313	Constructions	1 656,00	146 016,00	4 610 000,00	4 610 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 596 000,00	d 4 250 000,00
13	Subventions d'investissement	596 000,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	596 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 250 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	4 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b)	-219 592,96
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 90 (1)
LIBELLE : CREATION RESSOURCERIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		873 523,76	a 1 607 359,50	105 500,00	b 105 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	100 625,24	3 660,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	100 625,24	3 660,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	25 500,00	25 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	772 898,52	1 603 699,50	80 000,00	80 000,00	0,00
2313	Constructions	772 898,52	1 603 699,50	80 000,00	80 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 360 000,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	360 000,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	360 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 352 859,50
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV

A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					11 209 827,79									
1641 Emprunts en euros (total)					11 209 827,79									
006022751208	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	20/11/2006	2006-11-20	25/11/2006	171 600,00	F		3,990	3,990	EURO	T	X Autres	N	A-1
	CREDIT FONCIER	25/12/2007	2007-12-25	25/04/2008	1 439 000,00	F		4,880	4,880	EURO	A	X Autres	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	30/04/2008	2008-04-30	25/10/2008	175 000,00	F		5,090	5,090	EURO	S	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	21/11/2008	2008-11-21	20/01/2009	114 145,37	F		3,060	3,060	EURO	A	X Autres	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	10/12/2009	2009-12-10	25/12/2009	220 000,00	F		3,520	3,520	EURO	A	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	16/12/2010	2010-12-16	16/03/2011	2 000 000,00	F		3,050	3,050	EURO	A	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	10/04/2011	2011-04-10	10/10/2011	600 000,00	F		4,130	4,130	EURO	S	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	10/04/2011	2011-04-10	10/10/2011	1 000 000,00	F		4,130	4,130	EURO	S	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	25/07/2011	2011-07-25	25/07/2012	1 000 000,00	F		4,420	4,420	EURO	A	X Autres	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	25/11/2011	2011-11-25	25/12/2012	732 000,00	F		5,020	5,020	EURO	A	X Autres	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	03/01/2012	2012-01-03	25/05/2013	100 000,00	F		4,560	4,560	EURO	A	X Autres	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR	28/12/2012	2012-12-28	25/06/2013	640 000,00	F		4,750	4,750	EURO	S	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	25/11/2014	2014-11-25	25/02/2015	1 210 310,73	F		2,850	2,850	EURO	T	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	01/01/2018	2018-01-01	22/02/2018	76 194,18	F		1,890	1,890	EURO	T	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	01/01/2018	2018-01-01	15/02/2018	516 577,51	F		1,760	1,760	EURO	T	X Autres	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	09/11/2020	2020-12-02	02/12/2021	315 000,00	F		0,500	0,500	EURO	T	X Autres	N	A-1

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BF
Regu le 01/04/2021

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
060275104	CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU VAR	09/11/2020	2020-12-02	02/03/2021	900 000,00	F		0,640	0,640	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 209 827,79									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

AR PREFECTURE

SIVED NG - BUDGET SIVED NG - BP - 2021

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BF

Recueil 01/09/2021

(3) Type de taux d'intérêt : P : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 804 144,71					656 314,62	213 224,47	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 804 144,71					656 314,62	213 224,47	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	14 884,86	1,00	F		3,990	14 884,86	373,34	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	643 483,61	7,00	F		4,880	79 321,60	31 402,00	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	70 995,22	5,50	F		5,090	11 492,51	3 469,25	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	26 761,55	3,00	F		3,060	8 653,01	818,90	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	21 345,35	1,00	F		3,450	21 345,35	736,45	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	1 123 593,06	10,00	F		3,050	97 786,12	34 269,59	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	374 921,22	10,50	F		4,130	29 182,49	15 186,01	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	624 868,73	10,50	F		4,130	48 637,48	25 310,01	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	596 104,42	9,00	F		4,420	55 365,65	26 347,82	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	488 213,43	11,00	F		5,020	34 328,91	24 508,31	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	54 974,98	7,00	F		4,560	6 842,97	2 506,86	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	354 612,76	7,00	F		4,750	43 810,72	16 329,96	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	825 281,31	11,00	F		2,347	67 413,92	18 779,03	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	26 111,30	1,50	F		1,799	17 325,31	353,30	0,00	0,00
	N	0,00	A-1	342 992,91	5,50	F		1,760	59 923,72	5 642,64	0,00	0,00
006022751208	N	0,00	A-1	315 000,00	2,00	F		0,500	0,00	1 575,00	0,00	0,00
060275104	N	0,00	A-1	900 000,00	15,00	F		0,640	60 000,00	5 616,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

083 258302637-20210329-BP21_04290321-BF
Reg le 01/04/2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 804 144,71					656 314,62	213 224,47	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 804 144,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	02/10/2014
L	Frais d'étude et/ou d'insertion (non suivies de réalisation)	5	02/10/2014
L	Frais de recherche	5	02/10/2014
L	Voitures	7	02/10/2014
L	Camions et véhicules industriels (dont matériels roulants spécifiques)	7	02/10/2014
L	Camions et véhicules industriels (dont matériels roulants spécifiques)	7	02/10/2014
L	Mobilier	10	02/10/2014
L	Matériel de bureau électrique et électronique	5	02/10/2014
L	Matériel informatique	5	02/10/2014
L	Matériel classique	7	02/10/2014
L	Matériel urbain léger(conteneurs)	10	02/10/2014
L	Matériel urbain lourd (colonnes)	10	02/10/2014
L	Coffre-fort	20	02/10/2014
L	Petit coffre-fort (destiné aux régies sur les sites)	10	02/10/2014
L	Installations et appareils de chauffage	15	02/10/2014
L	Appareils de levage-ascenseurs	25	02/10/2014
L	Equipements garages et ateliers	10	02/10/2014
L	Plantations	15	02/10/2014
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	02/10/2014
L	Bâtiments légers, Abris	10	02/10/2014
L	Agencements et aménagements de bâtiments	0	02/10/2014
L	Installations électriques et téléphonie	15	02/10/2014
L	Biens de faible valeur (valeur inférieure à 500&amp;#x20AC; HT)	1	02/10/2014

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A5****A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		925 619,62	I 925 619,62
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		891 314,62	891 314,62
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	891 314,62	891 314,62
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		34 305,00	34 305,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	34 305,00	34 305,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	925 619,62	1 847 929,49	0,00	2 773 549,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 450 980,48	III 1 450 980,48
Ressources propres externes de l'année (a)		200 000,00	200 000,00
10222	FCTVA	200 000,00	200 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 250 980,48	1 250 980,48
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	101,92	101,92
28031	Frais d'études	43 377,35	43 377,35
28033	Frais d'insertion	1 468,80	1 468,80
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 374,16	15 374,16
28051	Concessions et droits similaires	15 375,45	15 375,45
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	38,29	38,29
28128	Autres aménagements de terrains	6 909,71	6 909,71
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 200,00	1 200,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	411 186,12	411 186,12
281728	Autres agencements (m. à dispo)	18 641,13	18 641,13
28182	Matériel de transport	79 029,12	79 029,12
28183	Matériel de bureau et informatique	11 620,37	11 620,37
28184	Mobilier	4 549,66	4 549,66
28188	Autres immo. corporelles	206 337,92	206 337,92
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	435 770,48	435 770,48

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 450 980,48	1 696 978,00	820 001,02	431 000,00	4 398 959,50

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 773 549,11
Ressources propres disponibles	IV	4 398 959,50

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT**

A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

AR PREFECTURE

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BF

Regu le 01/04/2021

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	869 539,09
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	869 539,09
Recettes réelles de fonctionnement	II	24 917 792,60
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	3,49

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

AR PREFECTURE

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BF

Regu le 01/04/2021

IV – ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE****B1.4****B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES

IV

~~ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS~~
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.7****B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES**IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****B3****B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		15,00	0,00	15,00	11,00	4,00	15,00
Adjoint administratif territorial	C	5,00	0,00	5,00	3,00	2,00	5,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		60,00	0,00	60,00	49,00	10,00	59,00
Adjoint technique territorial	C	22,00	0,00	22,00	18,00	4,00	22,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	9,00	1,00	10,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	20,00	0,00	20,00	15,00	4,00	19,00
Agent de Maitrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de Maitrise Principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		75,00	0,00	75,00	60,00	14,00	74,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

083-258302637-20210329-BP21-04290321-BF

Recueil 01/04/2021

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

$ETPT = Effectifs physiques \times quotité de temps de travail \times$ mode d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint administratif territorial	C	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Attaché	A	ADM	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Technicien	B	TECH	245	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

AR PREFECTURE

083-258302637-20210329-BP21_04290321-BF

Recu le 01/04/2021

(7) Occupent un emploi non permanent de la Fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
 L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 23/03/2021

Présenté par Le Président (1),

A Brignoles, le 29/03/2021

Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Brignoles, le 29/03/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AUDIBERT ERIC , Président	
BERTIN PATOUX LYDIE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CPAV	
BERTELO LIONEL , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
BODY AUDE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
BONGIORNO THIERRY , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
BREMOND DIDIER , 1ER VICE PRESIDENT	
BRINGANT GILBERT , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
BRUN FERNAND , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CCCV	
COLLIN ERIC , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CCCV	
CONSTANS JEAN-MICHEL , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
DAVID CHRISTIAN , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
DEBRAY ROMAIN , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
DECANIS ALAIN , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
DELPJA ANDRE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
DRAGONE JEAN MICHEL , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
FABRE GERARD , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
FAUQUET-LEMAITRE ARNAUD , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
FERNANDEZ DIANE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
FERRARO CELINE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
GHINAMO CHRISTIAN , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCPV	
GIACOMELLI YVES , DELEGUE TITULAIRE CCPV	

GIULIANO JEREMY , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
GROS MICHEL , 6EME VICE PRESIDENT	
GUIOL ANDRE , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
GUISIANO JEAN MARTIN , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
HOFFMANN OLIVIER , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
KHADIR PAUL , DELEGUE SUPPLEANT CAPV	
LAIN DOMINIQUE , 3EME VICE PRESIDENT	
LAUMAILLER JEAN-LUC , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
LONGOUR JEAN LUC , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
MASSAL DENIS , DELEGUE TITULAIRE CCPV	
MAURIN RICHARD , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
MONTANARD DIDIER , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
MONTIER ALAIN , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
PAILLARD CARINE , DELEGUE TITULAIRE CAPV	
PERO FRANCK , DELEGUE TITULAIRE CAPV	
PHILIBERT HERVE , 2EME VICE PRESIDENT	
PORTAL JEAN-LOUIS , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CCCV	
PORZIO CLAUDE , DELEGUE TITULAIRE CAPV	
RAVANELLO ALAIN , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
ROSSI PATRICK , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
ROUSSELET ANDRE , 5EME VICE PRESIDENT	
ROUX JEAN -PIERRE , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
RULLAN NICOLE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
SALOMON NATHALIE , DÉLÉGUÉ TITULAIRE CAPV	
SIMON YANNICK , DELEGUE TITULAIRE CCCV	
SIMONETTI PASCAL , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
SOUQUE YVES , DELEGUE SUPPLEANT CCPV	
TERMES FRANCE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	
TESSON CHRISTINE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCCV	

THOUROUDE ALAIN , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CCPV	
TONARELLI PATRICE , DELEGUE SUPPLEANT CAPV	
TOURRET ERIC , DELEGUE SUPPLEANT CCPV	
VALLOT PHILIPPE , DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT CAPV	
VERAN JEAN PIERRE , 4eme VICE PRESIDENT	
VERCOUTRE CHRISTOPHE , DELEGUE TITULAIRE CCPV	
VESPIRINI OLIVIER , DELEGUE SUPPLEANT CCPV	
VIORT MARJORIE , DELEGUE TITULAIRE CCCV	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Syndical.